

Menaces visant nos sources d'eau potable

Les activités menées sur la terre ferme et dans l'eau à proximité de puits municipaux et de zones de prise d'eau de surface peuvent avoir des répercussions sur nos sources d'eau potable. Le gouvernement de l'Ontario a cerné 21 menaces pour l'eau potable aux termes de la Loi de 2016 sur l'eau saine. Dix-neuf de ces menaces concernent la qualité de l'eau, et deux concernent la quantité. (La liste des 21 menaces est présentée au verso de cette page, avec des exemples.)

L'objectif de la protection des sources d'eau est de gérer ou d'éliminer les activités qui sont ou qui pourraient devenir des menaces importantes pour les sources d'eau potable municipales. De récentes études sur les systèmes municipaux d'eau potable ont permis de répertorier des menaces potentielles à partir d'observations sur le terrain, de photos aériennes, d'images satellites, de données déjà existantes et de rencontres avec les propriétaires. Ces menaces ont été classifiées selon qu'elles représentaient un risque important, modéré ou faible. L'emplacement des propriétés identifiées comme présentant des menaces potentielles importantes n'a été dévoilé dans aucun document public. Les rapports n'indiquaient que le nombre et le type de menaces potentielles dans les zones vulnérables où se trouvent les puits de la Ville et les installations municipales de prise d'eau de surface. Toutefois, les propriétaires concernés ont été avisés. Des visites sur place, des questionnaires et des discussions avec les propriétaires ont permis de définir avec plus d'exactitude le nombre estimé de menaces.

Comment gérer les menaces pour l'eau potable?

Les plans de protection des sources comprennent des politiques qui protègent nos sources d'eau potable contre les menaces de contamination ou de surutilisation. À Ottawa, deux plans de protection des sources ont été mis au point par des comités composés de différents intervenants locaux : le Plan de protection des sources de Mississippi-Rideau, entré en vigueur le 1er janvier 2015, et le Plan de protection des sources de Raisin-Nation Sud, entré en vigueur le 1er avril 2015.

Les politiques des plans de protection des sources prévoient différentes approches pour réduire les risques posés par



Quels sont les types de menaces pour l'eau potable?

- Lieux d'élimination des déchets
- Systèmes de traitement des eaux usées sur place (fosses septiques)
- Réseau d'égouts (usines de traitement des eaux d'égout, égouts municipaux)
- Mazout (huile de chauffage résidentielle)
- Combustibles liquides
- Nutriments (fumier, biosolides, aires extérieures pour animaux d'élevage)
- Engrais commerciaux
- Pesticides
- Sel de voirie et stockage de neige
- Produits chimiques (liquides non aqueux denses [produits chimiques toxiques] et solvants organiques)
- Aquaculture
- Ruissellement des produits de déglçage d'aéronef

les menaces visant l'eau potable, notamment des activités d'information et de sensibilisation, des plans de gestion des risques, la modification des documents de planification de l'utilisation des terres municipales et, dans certains cas, l'interdiction de certaines activités futures à proximité des puits et des prises d'eau. Différentes politiques s'appliquent aux différentes parties des zones vulnérables, selon le temps qu'il faut à l'eau pour atteindre le puits ou les prises d'eau et les risques associés aux activités posant des menaces importantes. Dans la plupart des cas, les propriétaires seront en mesure de gérer les menaces importantes de manière à réduire les risques.

Activités désignées comme une menace pour l'eau potable	Exemples
La création, l'exploitation ou le maintien d'un lieu d'élimination des déchets au sens de la partie V de la <i>Loi sur la protection de l'environnement</i> .	Entreposage de BPC, d'huiles usées et d'autres déchets dangereux, enfouissement de déchets dangereux, non dangereux, municipaux ou commerciaux.
La création, l'exploitation ou le maintien d'un système servant à capter, stocker, acheminer, traiter ou éliminer les eaux d'égout.	Fosses septiques, bassins de traitement des eaux pluviales, rejets d'effluents industriels, usines de traitement des eaux d'égout et systèmes d'égouts sanitaires.
L'utilisation de terres comme pâturage pour le bétail, comme zone de confinement extérieure ou comme cour d'animaux d'élevage.	Champs où on fait paître le bétail et zones de confinement à l'extérieur des bâtiments.
L'épandage de matières de source agricole.	Fumier produit par les animaux de ferme, ruissellement provenant des cours de ferme et des installations de stockage de fumier, eaux de lavage (p. ex. : eaux usées de centre de traite) ou compost (p. ex. : compost de champignons).
Le stockage de matières de source agricole.	
La gestion de matières de source agricole.	
L'épandage de matières de source non agricole.	Épandage de biosolides d'égout ou de déchets similaires, comme les biosolides issus de la fabrication des pâtes et papiers et les déchets issus de la transformation alimentaire.
La manipulation et le stockage de matières de source non agricole.	
L'épandage d'engrais commerciaux.	Les contaminants qui constituent une menace comprennent l'azote et le phosphore (utilisés à des fins agricoles ou non agricoles — p. ex. : terrain de golf).
La manipulation et le stockage d'engrais commerciaux.	
L'épandage de pesticides.	Les pesticides qui constituent une menace comprennent les produits chimiques utilisés pour éliminer les mauvaises herbes (herbicides) ou les champignons (fongicides) et ceux utilisés comme fumigants de sol pour éliminer les champignons, les nématodes et les mauvaises herbes.
La manutention et le stockage de pesticides.	
L'épandage de sel de voirie.	Les contaminants qui constituent une menace comprennent le chlorure et le sodium.
La manipulation et le stockage de sel de voirie.	
Le stockage de neige.	Les contaminants qui constituent une menace comprennent le chlorure, le sodium et les hydrocarbures pétroliers.
La manipulation et le stockage de carburant.	Dépôts de stockage et installations de fabrication de carburant, stations-service, marinas, installations de stockage privées (p. ex. : cours de fermes et d'entrepreneurs) et réservoirs de mazout des résidences privées et des entreprises.
La manipulation et le stockage de liquide non aqueux dense.	Produits chimiques de nettoyage à sec, décapants et détachants, nettoyeurs liquides pour tapis et vernis.
La manipulation et le stockage de solvant organique.	Peintures, vernis, laques, adhésifs et colles; dégraissants et nettoyeurs; substances utilisées dans la production de teintures, de polymères, de plastiques, de textiles et d'encre d'impression.
Gestion du ruissellement des produits chimiques utilisés pour le déglacage des aéronefs.	Aéroports utilisant de l'éthylène glycol pour déglacer les aéronefs.
MENACE VISANT LA QUANTITÉ D'EAU : Toute activité consistant à utiliser l'eau d'un réservoir aquifère ou d'une étendue d'eau de surface sans la retourner à sa source.	Eau puisée dans une rivière ou une baie, puis déversée dans le sol et dans les nappes souterraines.
MENACE VISANT LA QUANTITÉ D'EAU : Toute activité nuisant à l'alimentation d'un réservoir aquifère.	Recouvrement du sol au moyen de matériaux imperméables, souvent pour la construction de surfaces pavées (p. ex. : aire de stationnement).